

Gros plan – 14.01.08

France : les entreprises sont optimistes sur l'après-Tartam

Après les discussions et le vote au Parlement de la loi relative aux tarifs réglementés de gaz et d'électricité en France, entre le 8 et le 10 janvier 2008, les entreprises sont plutôt optimistes sur la mise en place d'un dispositif qui remplacerait le Tarif transitoire d'ajustement de marché (Tartam) en 2009. Si les deux amendements visant à prolonger dès maintenant le dispositif jusqu'en 2010, déposés successivement au Sénat puis à l'Assemblée nationale, ont été rejetés dans un cas et retirés dans l'autre, les entreprises ont suscité l'intérêt des parlementaires et obtenu du gouvernement l'avancée à septembre 2008 de la remise du bilan d'application du Tartam, prévu par la loi du 7 décembre 2006 (article 15, II).

Le représentant du gouvernement, Luc Chatel, secrétaire d'Etat à la Consommation et au Tourisme, s'est engagé, le 8 janvier, devant les sénateurs, « à la remise au Parlement d'un rapport dressant le bilan du Tartam à la fin de l'été 2008 — en septembre 2008, par exemple —, afin que la Haute Assemblée dispose de suffisamment de temps pour envisager, si cela se révélait nécessaire, l'aménagement ou la prolongation du Tartam. Elle pourra en tout cas examiner les dispositions nécessaires, en tenant compte de la mise en oeuvre de la première phase ». Luc Chatel a réitéré cette promesse le 10 janvier devant l'Assemblée nationale : « Je redis devant vous ce que j'ai annoncé il y a deux jours au Sénat : pour laisser au Parlement le temps nécessaire à sa réflexion, et qu'il puisse prendre les décisions justes sur le devenir du Tartam, le Gouvernement a décidé d'avancer la date de présentation de son rapport au mois de septembre 2008 ».

Par ailleurs, il semble que les parlementaires aient entendu la demande des entreprises françaises sur la mise en place d'un dispositif après-Tartam. L'amendement de prolongation du Tartam jusqu'en juillet 2010 a failli passer au Sénat. Il a été rejeté par seulement 11 voix contre 10. En outre, les socialistes, qui s'étaient abstenus de voter l'amendement au Sénat, l'ont finalement porté à l'Assemblée. Il existe donc un consensus politique. « Les parlementaires ont compris que le Tartam était essentiel. Il touche 72 % de la consommation des sites professionnels ayant exercé leur éligibilité. Autrement dit, la majorité des sites qui sont passés sur le marché ont effectivement demandé à bénéficier de ce dispositif. N'oublions pas que le prix de l'électron est de 30 euros/MWh en moyenne dans le cadre des tarifs, de 40 euros/MWh dans le Tartam, et il dépasse 63 euros/MWh sur le marché », explique Frank Roubanovitch, président du Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité au marché libre de l'électricité (Cleee).

Au final, le Tartam ne sera peut-être pas prolongé, mais il pourrait être remplacé par un autre dispositif. Le Cleee « a engagé une réflexion en concertation avec d'autres parties prenantes (producteurs et consommateurs d'électricité) en vue de proposer une solution pour l'après-Tartam ». En novembre 2007, au sein du Medef, un accord a été trouvé entre plusieurs clients finals, des fournisseurs, notamment Poweo, Gaz de France et EDF, pour « travailler ensemble sur un dispositif ». Une étude, confiée à des consultants, devrait être lancée au 1^{er} trimestre 2008. L'objectif est de trouver un système qui satisfasse les différentes parties.